

## PARTIR ETUDIER AU CANADA Programme BCI

### Conditions d'éligibilité

- Etre inscrit à l'UPPA et avoir étudié au moins une année complète à temps complet
- Durée de séjour : 1 semestre ou une année universitaire
  - Trimestre d'automne : septembre à décembre
  - Trimestre d'hiver : de janvier à avril
- Avoir un bon dossier universitaire
- Préparer un DUT, une licence, un master ou un doctorat
- Obtenir l'accord préalable du responsable de formation de l'année de mobilité

### Choix des cours et validation

- Le programme BCI ne permet pas la préparation d'un diplôme québécois
- Vous effectuez une période d'études au Québec en vue de l'obtention du diplôme de l'UPPA
- Le programme BCI ne permet pas de faire un stage
- Le choix des cours dans l'université d'accueil au Québec doit se faire en fonction du programme que vous auriez suivi à l'UPPA pendant l'année de mobilité et en étroite collaboration avec le responsable de formation à l'UPPA
- En règle générale, une année universitaire au Québec équivaut à 30 crédits québécois. On considère donc qu'1 crédit québécois = 2 crédits ECTS (variable selon les établissements)

### Choix de l'Université et des cours

- Vous pouvez choisir jusqu'à 3 universités
- Aller sur le site : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

### **ATTENTION le site est mis à jour chaque année seulement au mois de décembre**

- Cliquer sur :
  - Etudiants inscrits dans un établissement universitaire hors Québec
  - Conditions particulières des établissements québécois (**mise à jour en décembre**)
  - Pour chaque établissement :
    1. Cliquer sur « programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec »
    2. Lire attentivement l'ensemble des **conditions d'admissibilité supplémentaires** énoncées
    3. Consulter le site de l'Université choisie pour connaître plus précisément les contenus des cours et la valeur en crédits de chaque UE

### Calendrier

<b>Début janvier</b>	Les Relations Internationales envoient à chaque étudiant un code d'accès qui permet de télécharger le formulaire de demande de participation (en ligne sur le site de la BCI)
<b>10 février</b>	<b>Date limite de réception des dossiers aux Relations Internationales</b> <b>Votre dossier doit être remis en format papier non agrafé (pas de recto-verso)</b>
<b>1<sup>er</sup> avril – 30 juin</b>	Réponse de l'université d'accueil à l'étudiant
<b>Juin – juillet</b>	Inscription à l'UPPA - Démarches consulaires et formulaire d'entente de sécurité sociale (SE 401 Q106)

## Informations complémentaires

- **Site Relations Internationales :** <http://ri.univ-pau.fr/live/partir-programme-echange/BCI>
- **Site BCI (PEE):** <http://echanges-etudiants.bci-gc.ca/>
- **Bourses de mobilité internationales consulter le site AQUIMOB - :**  
<https://www.aquimob.fr/>
- **Guide de préparation au départ pour les étudiants internationaux :**  
[www.educanada.ca/explore-explorer/canada/life-vie.aspx?lang=fra](http://www.educanada.ca/explore-explorer/canada/life-vie.aspx?lang=fra)
- **Equivalence et reconnaissance des diplômes internationaux :**  
[www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/index](http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/index)  
[www.cic.gc.ca/english/newcomers/credentials/index.asp](http://www.cic.gc.ca/english/newcomers/credentials/index.asp)
- **Gouvernement du Canada (site officiel) un incontournable :**  
<http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp>
- **Liste des frais pour les démarches consulaires :**  
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp>

Afin de couvrir vos frais de séjour et vos dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), les services d'immigration du Canada ont évalué les ressources financières d'un étudiant à 10 000€ pour une année. Une attestation bancaire sera exigée lors de votre demande de visa. Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec et tout montant de bourse quelle qu'elle soit.

A cela, il convient d'ajouter les frais de dossiers de demande de visa qui en 2018, s'élevaient à 112 CAN\$ (environ 70€) pour le CAQ, 150 CAN\$ (95€) pour la demande de permis d'études et 7 CAN\$ pour l'AVE (autorisation de voyage électronique). Ces sommes ne sont pas remboursables.

Attention : depuis l'été 2018, lorsque vous présenterez une demande de permis d'études, vous devrez fournir vos empreintes digitales ainsi qu'une photo. Pour plus d'information, veuillez consulter la page web ci-après :  
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/actualites/actualites-2018/biometrie.html>

Les séjours d'études inférieurs à 6 mois **sont exemptés de demande de CAQ et de permis d'études.**

Cependant, Il est recommandé aux personnes qui viennent étudier au Québec dans un programme d'une durée maximale de 6 mois d'en faire la demande afin de bénéficier des avantages suivants :

- les enfants d'étudiants étrangers détenteurs d'un CAQ pour études sont exemptés des droits de scolarité au primaire et au secondaire;
- la demande de renouvellement d'un CAQ pour études et de permis d'études, dans le cas où une personne a l'intention de poursuivre ses études, peut être faite au Québec;
- le titulaire d'un permis d'études peut travailler sur le campus sans permis de travail s'il est inscrit dans un programme à temps plein;
- le titulaire d'un permis d'études peut demander un permis de travail pour effectuer un stage hors campus faisant partie intégrante de son programme d'études québécois.



**Contact :**  
**Sonia Turquet**  
**05.59.40.70.56**  
**sonia.turquet@univ-pau.fr**

### Liste des documents à joindre au dossier BCI

- Formulaire de demande de participation rempli et signé
- Copie de votre pièce d'identité (passeport)
- Copie de votre acte de naissance
- Une lettre de motivation (une par établissement choisi)
- Tous vos relevés de notes post-bac
- La liste des cours que le candidat projette de suivre dans l'université d'accueil
  - Cette liste doit être dressée pour chacun des établissements retenus
  - Elle doit comporter au maximum 15 crédits québécois par semestre
  - Elle doit être signée par le responsable de formation précédé de la mention « lu et approuvé »
- Une lettre personnalisée de recommandation émise par un de vos professeurs

**L'université partenaire est susceptible de demander des documents complémentaires, veuillez consulter les « conditions particulières » des universités que vous avez sélectionnées sur le site de la BCI : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>**